

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2023
COMMUNE DE VAUCIENNES

La réunion a débuté le 06 février 2023 à 18H30 sous la présidence du Maire, madame FOURNY Christiane.

Membres présents :

M. BLAISE Michaël
Mme BOULONNAIS Christine
M. CHEVRON Hervé
Mme FOURNY Christiane
Mme JEAN Claudine
M. LEBRUN Nicolas
M. LEMAIRE Janick
Mme LOURDEZ Florence
M. REMIOT Julien
M. ROUSSEAU Joël
Mme VALTON Emilie

Membres absents représentés :

/

Membres absents :

/

Secrétaire de séance : Mme LOURDEZ Florence

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

001-2023 Devis de travaux pour la réfection de l'église
002-2023 Devis pour la signalisation lumineuse
003-2023 Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent
004-2023 Choix d'un cabinet pour la modification du PLU de la commune
005-2023 Fixation du prix de vente d'un morceau de parcelle communale à M. GUILLIN Pascal
- Questions diverses

N°001-2023 DEVIS DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE

Madame le Maire présente à l'assemblée deux devis de l'entreprise SAS GRONGNET pour des travaux de rénovation l'église.

- Le 1^{er} devis d'un montant de 11 155 euros HT consiste en des travaux d'entretien de la couverture de l'église (grattage de la mousse, vaporisation de produit anti-mousse, fongicide, remplacement des tuiles cassées ou manquantes, location d'une nacelle...)
- Le 2^{ème} devis d'un montant de 10 170 euros HT consiste en des travaux de rénovation d'une partie de la couverture de l'église, croupe côté nord (travaux sur gouttières, tuiles, arêtières...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter le 1^{er} devis pour un montant de 11 155 euros HT pour des travaux d'entretien de la couverture de l'église
- D'accepter le 2^{ème} devis pour un montant de 10 170 euros HT pour des travaux de rénovation d'une partie de la couverture de l'église, la croupe côté nord

N°002-2023 DEVIS POUR LA SIGNALISATION LUMINEUSE

Madame le Maire présente à l'assemblée un devis de l'entreprise SSO Equipement pour l'achat de deux panneaux « sens interdit » avec clignotement lumineux et déclenchement par radar de vitesse pour un montant de 5 635.40 euros HT et un deuxième devis pour le même type de panneau mais avec un fonctionnement pour la nuit uniquement pour un montant de 4 596.10 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De ne pas donner suite à ces devis.

N°003-2023 DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un agent technique polyvalent en raison d'un manque de personnel dans le service technique de la commune pour s'occuper des espaces verts, de l'entretien des bâtiments et du matériel communal ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle similaire.

Cet emploi sera pourvu par un agent de catégorie C, sur un grade d'adjoint technique.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au maximum sur l'indice majoré 382 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le conseil autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce recrutement.

N°004-2023 CHOIX D'UN CABINET POUR LA MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DE VAUCIENNES
--

Madame le Maire présente à l'assemblée le devis du cabinet GEOGRAM qui assistera la commune de Vauciennes dans la modification simplifiée du règlement écrit du PLU. Le montant du devis est de 4 940 euros HT. Ce devis comprend la rédaction du mémoire, deux réunions en mairie, la notification aux Personnes Publiques Associée, l'accompagnement réglementaire, l'intégration de la modification sur Géoportail...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le devis du cabinet GEOGRAM pour un montant de 4 940 euros HT afin de modifier le règlement écrit du PLU.

N°005-2023 FIXATION DU PRIX DE VENTE DU MORCEAU DE PARCELLE COMMUNALE A M. GUILLIN PASCAL
--

Le Conseil Municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°37-2021 en date 21 octobre 2021, approuvant la vente d'un morceau du chemin communal longeant la parcelle AA 0156 appartenant à Monsieur GUILLIN Pascal, afin de lui faciliter l'accès et le stationnement sans gêner la circulation sur la rue du Général LECLERC.

Vu le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites réalisé par le cabinet TESSIER le 31 mai 2022, et fixant le segment et la superficie à vendre, soit une superficie de 36 m².

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De fixer le prix de vente de ce morceau de parcelle communale, d'une superficie de 36 m², à 8 euros le m², soit un total de 288 euros, les frais de notaires étant à la charge de Monsieur GUILLIN Pascal.

Questions diverses

Madame FOURNY Christiane fait part au Conseil Municipal des difficultés de réapprovisionnement en sacs poubelles jaunes, la communauté de communes des paysages de la Champagne ne sachant pas quand les communes seront réapprovisionnées en sacs jaunes, ni en bacs jaune, alors qu'ils sont en charge de la compétence déchets.

Madame le Maire annonce les projets de construction de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne à savoir un bâtiment pour accueillir la maison de service public, et un bâtiment technique.

Madame le Maire présente le courrier de l'entreprise TDF demandant à madame le Maire de retirer l'arrêté d'opposition pour la construction d'une antenne relai à la Chaussée de Damery. Madame le Maire et le Conseil s'oppose au retrait de l'arrêté.

Monsieur LEMAIRE Janick demande à ce que les horaires de l'extinction de l'éclairage public soit modifié afin de faciliter le transport de madame LEGRAS, rue du Général Leclerc, les matins, pour les transports en ambulance.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20H00.

Mme LOURDEZ Florence,
Secrétaire de séance

Mme FOURNY Christiane,
Maire